



ÉQUIPE DE SOUTIEN d'un CENTRE SNU **RÉFÉRENT.E SPORT ET COHÉSION**

Déploiement du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en Loire-Atlantique

28/11/2022

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 13 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction et une équipe de soutien composée de : un.e chef.fe de centre, un.e ou deux adjoint.e.s, un.e intendant.e, un.e référent.e sanitaire, un référent sport et cohésion
- des cadres intermédiaires : cadres de compagnie (un cadre par compagnie – une compagnie = une quarantaine de volontaires),
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée (un tuteur par maisonnée – une maisonnée = 12 à 14 volontaires).

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres, de 112 à 210 volontaires.

En Loire-Atlantique, plusieurs séjours seront organisés en 2023 sur les périodes suivantes :

- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet.

Poste :

A – Responsabilités :

Le.la référent.e sport et cohésion coordonne les activités lors du séjour de cohésion des jeunes volontaires, en lien direct avec le.la chef.fe de centre. Ses responsabilités sont :

- de conseiller le chef de centre en matière d'activités sportives, de prévention, d'éducation et de sécurité,
- de s'être imprégné de « l'esprit SNU », et d'avoir le sens de la gestion des équipes,

- de contribuer à l'inclusion des jeunes volontaires porteurs de handicap dans le choix des activités,
- d'identifier les besoins, de poser un diagnostic, de mettre en œuvre les actions appropriées et de les évaluer.
- de développer une dynamique au travers des activités sportives choisies et de contribuer à évaluer les actions de promotion.

Le référent sport et cohésion exerce sa mission, pour la majorité de son temps de travail, au sein du centre SNU, de fait, il est logé sur place par nécessité absolue de service. Son emploi du temps est établi en concertation avec le chef de centre.

B – Expérience et formation spécifique :

Le référent sport et cohésion, affecté dans un centre pour un séjour de cohésion, doit être titulaire d'un diplôme d'Etat dans le domaine du sport (ou d'un titre ou diplôme inscrit au RNCP).

Connaissances :

- dans l'animation sportive et la pédagogie adaptée au public « jeune volontaire » (ado),
- connaissance particulière en matière de coaching d'équipe
- capacité dans la gestion de groupe
- maîtrise du temps d'activités
- connaissance particulière sur les publics en situation de handicap.

Compétences :

- expérience reconnue dans le milieu de l'animation sportive (soit dans les armées, l'éducation nationale ou le milieu associatif)
- capacités d'adaptation à l'environnement des jeunes volontaires SNU
- compétences spécifiques acquises au travers d'expériences bénévoles dans divers champs d'activités : sport, animation socioculturelle, assistance sanitaire, humanitaire...
- exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement.

C – Conditions particulières d'exercice

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.

Il sera demandé aux encadrant.e.s de signer la charte de l'encadrant.

D – Rémunération

-Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour pour 30 jours rémunérés (57 pour deux séjours). Il est à noter que la présence est requise un jour avant et un jour après le séjour de cohésion proprement dit. Les 30 jours comprennent également des journées de formation, des journées de préparation et des jours de repos compensateur.

-Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sont indemnisables au titre de leur activité d'encadrement en vertu du décret n°2022-343 du 10 mars 2022 et de l'arrêté du même jour qui porte indication des taux et montants applicables selon la fonction occupée. Le montant en vigueur, par jour, pour un intendant est de 58 € et est calculé sur la durée du séjour de cohésion uniquement.

CV et lettre de motivation à adresser à : contact-snu44@ac-nantes.fr

[Possibilité de postuler à un seul ou plusieurs séjours](#)

Date limite de réception des candidatures :

- pour le séjour d'avril : 27 janvier 2023
- pour le séjour de juin : 24 mars 2023
- pour le séjour de juillet : 24 mars 2023